

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'extension du site classé au titre du code de l'Environnement de la Fontaine de Vaucluse (84)

Par arrêté du 3 octobre 2019, il sera procédé pour le compte de la DREAL PACA/Service Eau Biodiversité et Paysage/ Unité Site et Paysage à une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, **du 12 novembre 2019 au 11 décembre 2019 inclus**.

Les communes de Vaucluse concernées sont : Cabrières-d'Avignon, Fontaine-de-Vaucluse, Lagnes, et Saumane-de-Vaucluse.

Cette enquête portera sur le projet d'extension du classement du site de la Fontaine de Vaucluse. Ce projet viendra modifier et compléter la protection du site classé initial établi en 1922. La législation sur les sites (code de l'Environnement) a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites, dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, relève de l'intérêt général. Le classement au titre des sites constitue une servitude d'utilité publique.

Le commissaire enquêteur est M. Michel MORIN, Colonel (E.R) ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable gratuitement :

- sur internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/>

- sur un poste informatique et en version papier, en mairies de Cabrières-d'Avignon, Fontaine-de-Vaucluse, Lagnes et Saumane-de-Vaucluse, aux jours et heures d'ouverture des mairies.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr

Les pièces du dossier, pour consultation, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposées en mairies de Fontaine de Vaucluse, Saumane de Vaucluse, Lagnes et Cabrières d'Avignon. Le tout sera mis à la disposition du public du mardi 12 novembre 2019 au mercredi 11 décembre 2019 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, tous les jours ouvrables et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires de Vaucluse (service eau, environnement et forêt) dès publication du présent arrêté.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Fontaine de Vaucluse – 1 place de la mairie - 84800 Fontaine-de-Vaucluse, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête soit à Fontaine-de-Vaucluse.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

En mairie de Fontaine de Vaucluse

- mardi 12 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 (Ouverture de l'enquête),
- mercredi 20 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 22 novembre 2019 de 14h30 à 17h00,
- mercredi 27 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 11 décembre 2019 de 14h30 à 17h00 (Clôture de l'enquête).

En mairie de Lagnes : Mercredi 4 décembre 2019 de 09h00 à 12h00

En mairie de Saumane de Vaucluse : Mardi 26 novembre 2019 de 09h00 à 12h00

En mairie de Cabrières d'Avignon : Lundi 9 décembre 2019 de 09h00 à 12h00

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais :

- sur le site internet <http://www.vaucluse.gouv.fr/> ;

- sur support papier, en mairie de Fontaine de Vaucluse (84), siège de l'enquête, mais également en mairie de Saumane de Vaucluse, Lagnes et Cabrières d'Avignon.

Une réunion publique sera organisée le mardi 12 novembre 2019 en mairie de Fontaine-de-Vaucluse, à partir de 18h00 pour présentation du projet et du déroulement de l'enquête publique

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Fontaine-de-Vaucluse (84) et sur internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/> à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, l'extension du classement du site de la Fontaine de Vaucluse (84) au titre du code de l'environnement sera prononcée après avis de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages, par décret en Conseil d'État

Le responsable du projet est la DREAL PACA/Service Eau Biodiversité et Paysage/Unité Site et Paysage. Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Mme Odile REBOUL - Tél : 04-88-22-62-39 - odile.reboul@developpement-durable.gouv.fr